



Le Président

Monsieur Olivier SASSI
Directeur Général de l'Établissement Public
d'Aménagement de la plaine du Var
EPA Eco-vallée plaine du Var
Immeuble Nice Plaza
455, Promenade des Anglais
BP 33257
06205 NICE CEDEX 3

Nice, le **29 SEP. 2017**

Monsieur le Directeur Général,

Le 27 juillet 2017 la Métropole Nice Côte d'Azur a reçu pour avis, conformément aux dispositions des articles L. 122-1 V et R. 122-7 du Code de l'environnement, le dossier présentant le projet de création de la ZAC des Coteaux du Var à Saint-Jeannet, lequel comprend l'étude d'impact.

L'établissement de l'étude d'impact a fait l'objet en amont de nombreux échanges techniques entre vos services et ceux de la Métropole et notamment celui en charge de la biodiversité. Les remarques de la Métropole ont bien été prises en compte dans le dossier que vous nous avez transmis pour avis.

Aussi, par la présente, je vous informe que le dossier présentant le projet comprenant l'étude d'impact n'appelle pas d'observations de la Métropole à ce stade de la procédure.

Néanmoins, la Métropole restera vigilante sur les mesures qui seront prises pour garantir la fonctionnalité écologique globale du site, la préservation des espèces protégées et les continuités écologiques, comme elle l'a fait depuis le début en lien avec l'EPA.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sentiments distingués.

Christian ESTROSI
Maire de Nice
Président délégué de la Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Copie Monsieur le Préfet

S-00850268